



Politique d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap

Introduction

En tant qu'organisme de formation, nous nous engageons à assurer l'égalité des chances pour tous les apprenants, y compris les personnes en situation de handicap. Notre politique d'accessibilité vise à garantir que chaque personne ait accès à des opportunités de formation adaptées à ses besoins spécifiques. Nous croyons fermement que l'inclusion et la diversité sont des forces essentielles qui enrichissent notre environnement d'apprentissage et favorisent le développement personnel et professionnel de chacun.

Principes Généraux de la Politique d'accessibilité

1. **Égalité des Chances** : Garantir que toutes les personnes, indépendamment de leur handicap, aient les mêmes opportunités d'accéder à nos programmes de formation.
2. **Accessibilité** : Concevoir et adapter nos ressources pédagogiques et nos méthodes d'enseignement pour qu'elles soient accessibles à tous.
3. **Respect et Dignité** : Traiter toutes les personnes en situation de handicap avec respect et dignité, en reconnaissant et en valorisant leur potentiel.
4. **Confidentialité** : Respecter la confidentialité des informations concernant le handicap des apprenants, en les partageant uniquement avec les personnes nécessaires à l'adaptation de la formation.
5. **Amélioration Continue** : Évaluer régulièrement nos pratiques pour améliorer continuellement notre politique d'accessibilité.

Conditions d'accès à la formation pour les personnes porteuses d'un handicap

1. **Accueil et Information** : Dès le premier contact, nous fournissons des informations claires et accessibles sur nos programmes de formation et les modalités d'inscription. Une attention particulière est portée à

l'accueil des personnes en situation de handicap pour identifier leurs besoins spécifiques.

2. **Entretien Personnalisé** : Un entretien individuel est proposé en amont ou au début de la formation pour évaluer les besoins particuliers et déterminer les aménagements nécessaires pour faciliter l'accès à la formation.

Possibilités d'adaptation et modalités du programme

1. **Adaptation des supports pédagogiques** : Les supports de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap pour répondre aux besoins spécifiques des apprenants (agrandissement des supports, utilisation de couleurs, utilisation d'une police spécifique Helvetica, Arial, Verdana)
2. **Adaptation des méthodes pédagogiques** : Nous adaptons nos méthodes pédagogiques en fonction du handicap de la personne (ex : ne pas proposer de lire en grand groupe si problème de vision)
3. **Accompagnement Individualisé** : Chaque apprenant en situation de handicap bénéficie d'un suivi personnalisé par un référent handicap.

A Relatio Cordis, le référent handicap est Christine MENGUS. Nous disposons d'un réseau handicap avec des personnes ressources que nous pouvons contacter pour adapter au mieux nos conditions d'accès à la formation.

Conclusion

En conclusion, notre engagement en faveur de l'accessibilité repose sur une volonté de créer un environnement d'apprentissage inclusif, où chaque personne, quelle que soit sa situation de handicap, peut s'épanouir et atteindre ses objectifs de formation. Nous restons à l'écoute de nos apprenants pour adapter continuellement notre offre et garantir une expérience de formation enrichissante et équitable pour tous.